

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 810

présenté par
M. Lassalle
-----**ARTICLE 31**

À la première phrase de l'alinéa 116, après le mot :

« économiques »,

insérer le mot :

« ,agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à insérer des membres des milieux agricoles au conseil de développement de la métropole.